

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_240725_069

portant sur

ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ IGEADT INGÉNIEUR CONSEIL DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE SOUBÈS

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

VU le Code de la commande publique, et en particulier l'article L.2123-1 1° précisant que le montant des prestations étant inférieur au seuil de deux-cent-vingt-et-un-mille euros Hors Taxes (221 000 € HT), il est fait recours à une procédure adaptée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la demande de devis relative au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des réseaux eau potable et assainissement sur la commune de Soubès, transmis à trois sociétés en date du 30 avril 2024 et la remise des offres qui était prévue le 30 mai 2024 à 12h00,

CONSIDÉRANT les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux eau potable et assainissement sur la commune de Soubès avec la Société À Responsabilité Limitée (SARL) I.G.E.A.D.T Ingénieur Conseil, place de l'Aire, Hôtel des entreprises, 34700 Soubès,

- **ARTICLE 2** : De préciser que l'enveloppe prévisionnelle des travaux est de six-cent-cinquante-mille euros Hors Taxes (650 000 € HT) et que le montant du forfait provisoire de rémunération pour les missions de base s'élève à trente-sept-mille-cinquante euros HT (37 050,00 € HT) soit quarante-quatre-mille-quatre-cent-soixante euros Toutes Taxes Comprises (44 460,00 € TTC) : ce montant correspond à un taux appliqué à l'enveloppe prévisionnelle de cinq virgule sept pourcent (5,7 %),

et que les missions complémentaires s'élèvent à neuf-cent-cinquante euros HT (950,00 € HT), soit mille-cent-quarante euros TTC (1 140,00 € TTC),

- **ARTICLE 3** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'acte d'engagement annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux eau potable et assainissement sur la commune de Soubès, aux budgets eau potable et assainissement collectif, chapitre 20, article 2031,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20240725-lmc112151-AR-1-

Fait à Lodève, le vingt cinq juillet deux mille vingt-quatre,

1
Date de télétransmission : 25/07/24
Date de publication : 01/08/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le Président
Jean-Luc REQUI

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

	Objet	Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation des réseaux eau potable et assainissement sur la commune de Soubès
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Prix	Prix global forfaitaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Avance	Avec
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur.....	4
2 - Identification du co-contractant.....	4
3 - Dispositions générales.....	6
3.1 - Objet.....	6
3.2 - Mode de passation.....	6
3.3 - Forme de contrat.....	6
4 - Prix.....	6
5 - Durée et Délais d'exécution.....	6
6 - Paiement.....	7
7 - Avance.....	8
8 - Nomenclature(s).....	8
9 - Signature.....	8
ANNEXE N° 1 : RÉPARTITIONS DES HONORAIRES.....	10
ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS.....	11

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
Monsieur Jean-Luc REQUI, Président de la CCLL

Ordonnateur : Monsieur Jean-Luc REQUI, Président de la CCLL

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Maîtrise d'œuvre et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	BERJAMIN Marie-Claude
Agissant en qualité de	Gérant

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

engage la société I.G.E.A.D.T. sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	SARL I.G.E.A.D.T. Ingénieur Conseil
Adresse	Place de l'Aire - Hôtel des Entreprises - 34700 SOUBES
Courriel	accueil@igeadt.fr

Numéro de téléphone	04.67.44.16.80
Numéro de SIRET	518 969 308 00031
Code APE	71.12 B
Numéro de TVA intracommunautaire	FR 27518969308

Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :
Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des réseaux eau potable et assainissement sur la commune de Soubès

Les travaux de réhabilitation des réseaux eau potable et assainissement en coordination avec les travaux de réhabilitation de voirie de la commune de Soubès sur les rues suivantes : rue de la Coural de la Bouta, impasse des Horts, rue des Buffafou, rue des Endemesses, rue du Caylus, rue de la Grave

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

4 - Prix

Les prestations du maître d'œuvre seront réglées par un prix global et forfaitaire (forfait de rémunération).

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 650 000,00 € HT.

Le coût prévisionnel définitif sera établi dans les conditions prévues au CCAP.

Le taux de rémunération (t) est fixé à : 5,7 %

Le forfait de rémunération est provisoire. Il correspond au produit du taux de rémunération t par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage. Il est fixé à :

Montant HT	:	37 050,00	Euros
TVA (taux de .20.%)	:	7 410,00	Euros
Montant TTC	:	44 460.00	Euros
Soit en toutes lettres	:	Quarante-quatre mille quatre cent soixante euros.	

Missions complémentaires	Montant forfaitaire HT	TVA (20%)	Montant forfaitaire TTC
MC1 - MC1 - Assistance au MO pour les études annexes (topographies, géotechnique, CSPS, amiante, ...)	950,00 €	190,00 €	1 140,00 €
Total missions complémentaires	950,00 €	190,00 €	1 140,00 €

Le titulaire s'engage à ne percevoir aucune autre rémunération d'un tiers au titre de la réalisation de l'opération objet du présent contrat ou de ses Avenants.

5 - Durée et Délais d'exécution

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 2 ans.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	SARL I.G.E.A.D.T. Ingénieur Conseil
Prestations concernées	Totalité du marché
Domiciliation	CIC ANDUZE
Code banque	10096
Code guichet	18275
N° de compte	00034347501
Clé RIB	76
IBAN	FR76 1009 6182 7500 0343 4750 176
BIC	CMCIFRPP

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

(1) Date et signature originales

7 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71300000-1	Services d'ingénierie

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Soubès
Le 17/05/2024

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

SARL I.G.E.A.D.T Ingénieur Conseil
Place de l'Aire - Hôtel des Entreprises
34700 SOUBES
Tél. : 04 67 44 16 80 Fax : 04 65 35 73 24
SIRET : 518 969 308 0001

(1) Date et signature originales

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Le taux de rémunération : %

Forfait de rémunération provisoire :

Montant HT	:	Euros
TVA (taux de%)	:	Euros
Montant TTC	:	Euros
Soit en toutes lettres	:	
	

La présente offre est acceptée

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....
 - La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....
 - La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....
 - La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....
- et devant être exécutée par : en qualité de :
- membre d'un groupement d'entreprise
 - sous-traitant

A

Le

Signature ¹

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : RÉPARTITIONS DES HONORAIRES

Forfait de rémunération : 87 050,00 Euros H.T.
Taux de rémunération : 5,70%
Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 650 000,00 € HT

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

Eléments de mission	Total sur honoraire %	Total global HT	Répartition par cotraitant				
			Part de IGeadT	Part de	Part de	Part de	Part de
AVP (compris envoi et suivi du dossier de subvention)	20,00%	7 410,00 €	7 410,00 €				
PRO	20,00%	7 410,00 €	7 410,00 €				
ACT	10,00%	3 705,00 €	3 705,00 €				
VISA	2,50%	926,25 €	926,25 €				
DET	45,00%	16 672,50 €	16 672,50 €				
AOR	2,50%	926,25 €	926,25 €				
TOTAL	100%	37 050,00 €	37 050,00 €				

Eléments de mission	Montant HT	Répartition par cotraitant	Répartition par cotraitant			
			Part de	Part de	Part de	Part de
MC1	950,00 €	950,00 €				

Signatures et cachets

SARL I.G.E.A.D.T Ingénieur Conseil
 Place de l'Aire - Hôtel des Entreprises
 34700 SOLBES
 Tél. : 04 67 44 16 80 Fax : 04 63 35 73 24
 SIRET : 518 969 308 03064

ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Sans objet

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			